

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux		
Catégorie : Référentiels		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Sans objet	Date d'examen: 03/04/19	
Décision n° 2019-11		
Date de validation officielle : 03/04/2019	Objet : AVIS PRA Lépidoptères d'Aquitaine: révision de la liste des espèces prioritaires.	Vote ----- Présents : 11 Représentés : 22 ----- Votes autorisés : 33 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

David SOULET porteur du projet au titre du CEN aquitaine, présente le sujet. Le PNA lépidoptères et la Liste Rouge des lépidoptères d'Aquitaine ont fait l'objet d'ajustements et de publications récentes. En conséquence le PRA lépidoptères d'Aquitaine doit faire l'objet d'une adaptation au nouveau contexte et mérite de voir la liste concernée modifiée. Une note, disponible dans le dossier de séance, précise les conditions de cet ajustement. La liste passe de 18 à 17 espèces mais avec des changements.

Examen du CSRPN.

En l'absence du rapporteur du dossier, empêché, la DREAL relate son avis qui se conclut par un avis favorable aux propositions.

Les échanges ont porté sur les questions et points suivants :

- Y a-t-il réellement un besoin d'amender cette liste et n'y a-t-il pas une remise en cause du processus technique d'élaboration initiale de la liste ? Dès lors que des bases argumentées sont apportées, il est possible d'amender au niveau régional la liste d'espèces nationales du PNA. La LR des lépidoptères aquitains contribue à l'argumentaire notamment sur les espèces dont le statut est CR, EN voire VU. Il s'agit d'un exercice similaire à l'élaboration de la liste antérieure complétée des critères « locaux » de la LR lépidoptères d'Aquitaine.
- Le Damier de la Succise présente une plasticité écologique qui n'est pas du même ressort que les espèces identifiées comme prioritaires. Cette espèce a été retenue au titre de l'indicateur d'évolution des paysages et de la fonctionnalité des milieux où elle se reproduit. Notamment elle fréquente dans les P-A des milieux à enjeux particuliers comme les coteaux secs en bon état de conservation, mais aussi quelques bas-marais.

Décision du CSRPN N-A.

Le CSRPN N-A réuni en CST-B décide, après délibération et vote, d'approuver la liste proposée par le CEN aquitaine des espèces prioritaires pour le PNA Lépidoptères d'Aquitaine. Le Damier de la Succise y est inscrit au titre de son caractère indicateur de certains milieux naturels en régression.

A Bordeaux, le 3 Avril 2019

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL